

## **REGLEMENT DE LA TOMBOLA DU MONDIAL RABELAIS DU SAUCISSON**

**Article 1** Le tirage de la tombola est prévu le dimanche 10 juin 2018 vers 15H00 sur le site de la manifestation.

**Article 2** Le tirage de la tombola est uniquement réservé aux personnes adultes ayant acquitté une somme de 3 euros pour l'achat d'un billet électronique ou d'un billet papier.

**Article 3** Le tirage est fait sous contrôle d'un huissier.

**Article 4** Il y aura un gagnant pour chaque lot.

**Article 5** Les lots seront tirés les uns à la suite des autres.

**Article 6** le gagnant du premier lot se verra remettre.

- Son poids en saucisson
- Sept magnums de vin
- Un couteau laguiole

**Article 7** le gagnant du deuxième lot se verra remettre.

- Une participation à un voyage d'une valeur de 1000,00 euros chez un voyageur partenaire.

**Article 8** le gagnant du troisième lot se verra remettre.

- Un bon pour un baptême en montgolfière.

**Article 9** Le gagnant du lot 1 doit obligatoirement être présent sur le site pour la remise de son lot. En cas d'absence un nouveau tirage est effectué.

Les gagnants des lots 2 et 3 ont Dix (10) jours pour retirer leurs lots.

**Article 10** les noms des gagnants seront annoncés par voie de presse

Ce document annule et remplace toute autres dispositions prises précédemment.

**Pour le Comité**

**Madame la présidente Marie DELEONARDIS**